

Chapitre 2

Les violences LGBT-phobes

Arnaud Alessandrin⁴

Plan du chapitre

Introduction

Sexe, genre, sexualités, etc. : esquisse de définitions

Discriminations et violences LGBT-phobes : saisir ces notions

Discriminations et violences à l'encontre des minorités de genre et de sexualité/la famille et l'école comme terreau des LGBT-phobes

L'espace de santé est-il un espace « neutre » ?

L'espace public contre les LGBT

Conclusion : angles morts et perspectives de recherches

Annexe 2.1

Introduction

La médiatisation des questions LGBT témoigne de la centralité des situations de violences et de discriminations auxquelles sont confrontées les minorités de genre et de sexualité. La revue de la littérature donne un aperçu de l'étendue des espaces discriminatoires et, à chaque fois, insiste sur les conséquences de ces faits. On pourrait évoquer, sans prétention exhaustive, le champ du travail, de la santé, de l'espace public, de l'école, de la famille, ou bien encore des services publics ou l'espace numérique comme autant de théâtres dont nous parvenons progressivement à comprendre les logiques et à dessiner les contours des pratiques discriminatoires qui s'abattent sur les populations LGBT. Ce texte ne se propose pas de revenir sur l'ensemble de ces points, mais de s'attarder sur trois d'entre eux, marqués par des enquêtes nationales récentes, que sont l'école,

l'espace public et la santé. Ce tour d'horizon quantitatif et analytique des expériences homophobes comme transphobes sera précédé par un arrêt définitionnel. Afin de mettre des significations communes sur la terminologie employée, revenons donc un instant sur quelques éléments de vocabulaire.

Sexe, genre, sexualités, etc. : esquisse de définitions

Il est vrai que les questions de genre et de sexualité entraînent avec elles un grand nombre de termes qui nécessitent un rappel définitionnel. Nous distinguerons ce qui concerne les questions sexuelles, ce qui relève de l'identité sexuelle (se dire d'une sexualité), ce qui relève de l'orientation sexuelle (l'inclinaison des désirs) et la pratique sexuelle (au sens du faire). À l'âge que nous étudions, cette nuance n'est pas anodine. Ainsi, les personnes peuvent très bien ressentir une orientation sexuelle sans pour autant l'exprimer, de peur de l'homophobie notamment, ou par absence de mots en capacité de décrire leurs sensations. De même, nous distinguerons aussi les questions d'identité de genre de ce qui relève du sexe assigné à la naissance (celui présent sur l'état civil), ce qui relève de l'expression de genre (ce que nous montrons de notre genre) et ce qui relève de l'identité de genre (le sentiment intime d'appartenir à un genre). En effet, miroir des problématiques susmentionnées, les individus peuvent avoir le sentiment que le sexe qui leur a été attribué à la naissance ne correspond pas à leur identité de genre. Mais, du fait de la transphobie notamment,

⁴ Auteur de *Sociologie des transidentités* (Cavalier bleu, 2018), *Actualité des trans studies* (EAC, 2019), *Santé LGBT. Les minorités de genre et de sexualité face aux soins* (Le Bord de l'Eau, 2020) et *Déprivilegier le genre* (Double Ponctuation, 2021).

de nombreuses personnes ne vont pas s'autoriser à exprimer leur identité publiquement.

Aux côtés des questions homosexuelles, d'autres termes, peut-être moins maîtrisés, méritent que l'on s'y attarde. C'est le cas du terme de «transidentité», qui renvoie à l'expérience d'une identité de genre qui ne correspond pas au sexe et/ou au genre attribué à la naissance [1]. Cette définition nous renseigne sur la distance prise avec le terme de «transsexualisme» qui, défini à la moitié du XX^e siècle, signalait l'existence d'une maladie psychiatrique. Aujourd'hui, le vocabulaire de la transidentité se multiplie et donne à voir des manières de se prononcer et des façons d'être au genre plus variées. On entrevoit notamment le terme de «non-binarité» qui, s'il est récent dans sa médiatisation, témoigne d'identités se situant au-delà des catégories masculines et féminines. La multiplication du champ lexical de la transidentité est toutefois une tendance qui semble s'accélérer ou s'enraciner (selon les auteurs) si l'on en croit des recherches récentes sur cette question [2–5]. Cependant, toutes les définitions de la non-binarité ne se superposent pas complètement. On trouve des définitions génériques, tendant à traduire la non-binarité de genre comme le pendant de la non-binarité sexuelle, à savoir des expériences et des identités de genre qui ne se laissent pas réduire aux expériences et aux identités binaires du masculin et du féminin. Mais certaines objections à cette définition soulignent que la non-binarité de genre est aussi une posture politique de refus des assignations normatives de genre. Si le présent texte n'a pas pour objectif de trancher cette polémique, remarquons que le terme de «non-binarité» peut donc parfois apparaître comme un terme parapluie renvoyant à une diversité d'expériences, d'identités ou de revendications qui défont les traditions générées par leur fluidité.

Ces éléments nous permettront de dégager différents points de discussion comme les difficultés de mesure relative à ces populations [6], ou bien les caractéristiques intrinsèques aux lettres de l'acronyme LGBT, qui n'offre d'unité qu'en comparaison avec un autre groupe, tout aussi protéiforme : les personnes hétérosexuelles et cis-genes. Néanmoins, l'expérience discriminatoire traverse de nombreux parcours, qu'il s'agisse de

minorités de genre ou de sexualité. La potentialité comme la réalité de la discrimination, ou de l'injure et du harcèlement à caractère discriminatoire, ont même été pensées comme inaugurales des expériences minoritaires [7], car il n'est pas besoin d'être discriminé pour se savoir discriminable, et cette potentialité-là cristallise des rapports de méfiance, de lutte ou de protection que nous décrirons par la suite.

Discriminations et violences LGBT-phobes : saisir ces notions

Un des enjeux de compréhension des LGBT-phobies revient à entendre la question des discriminations, des agressions et des limitations homophobes et transphobes non comme un enjeu uniquement juridique, mais plus encore comme un marqueur subjectif [8]. En effet, la traduction juridique des discriminations a ceci d'excluant que n'est ici pris en compte que ce qui relève effectivement des phénomènes discriminatoires en matière de critères reconnus par le droit, comme de situations d'apparition. Ainsi, si les discriminations se définissent juridiquement par la soustraction d'un droit, la limitation d'un droit ou le conditionnement d'un droit sur des motifs reconnus comme discriminatoires (il y en a actuellement 25 en France dont l'orientation sexuelle réelle ou supposée et l'identité de genre), les émotions citoyennes face aux discriminations et aux violences débordent de ces cadres interprétatifs stricts. Pour reprendre les termes de Vincent Arnaud Chappe, «la notion de sentiment de discrimination renvoie à l'impression subjective d'avoir été victime de discrimination. [...] Le sentiment de discrimination est répandu sans pour autant être unanime. Une interrogation récurrente porte sur la correspondance entre ce sentiment de discrimination et la réalité du fait discriminatoire» [9]. Aux côtés des régularités, des récurrences, des répétitions des faits, il faut s'engager, pour suivre les pas de Laplantine, à développer une démarche «permettant d'appréhender les modes de vie, d'action et de connaissance, les manières d'être,

et plus précisément encore, les modulations des comportements, y compris les plus apparemment anodins, non seulement dans la relation à l'espace, mais dans la dimension du temps, ou plutôt de la durée» [10]. En d'autres termes, nous nous attardons sur l'hybride des situations, sur les interruptions et les régularités certes statistiques, mais aussi émotionnelles.

Au-delà de cette lecture des subjectivités, les discriminations doivent être mesurées. Si la production des chiffres de la discrimination est traversée par des enjeux multiples [11], les enquêtes disponibles ont surtout eu pour méthode des apports bien souvent qualitatifs, observationnels et plus rarement quantitatifs. C'est pourquoi les axes retenus pour ce texte (l'école, l'espace public et la santé) sont tous issus de travaux à la fois qualitatifs et quantitatifs, permettant de croiser les dimensions objectives et subjectives des faits discriminatoires que subissent les personnes LGBT. On soulignera néanmoins que la mesure des discriminations n'est pas égalitaire entre les différentes lettres de l'acronyme LGBT et que, dans le monde de la recherche française, rares sont les enquêtes quantitatives sur cette question [12, 13].

Discriminations et violences à l'encontre des minorités de genre et de sexualité/ la famille et l'école comme terreau des LGBT-phobies

Dans son baromètre DJEPVA de 2022 sur la jeunesse, l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) dévoile certaines données actualisées concernant les discriminations vécues par les jeunes gays et lesbiennes, et ce dans différents contextes de la vie quotidienne. Ainsi, selon l'institut, 34 % des jeunes ont été victimes de discriminations au cours de l'année écoulée, et pour 62 % d'entre elles et eux, les questions d'orientations sexuelles intervenaient au moins une fois dans le processus discriminatoire à l'université ou à l'école, 58 % dans les espaces de loisirs, 54 % dans les relations avec les services publics. Ces données sont similaires aux discriminations

subies en fonction du sexe de la personne. Des taux élevés donc, qui dénotent la persistance des normes hétérosexistes dans toutes les sphères de la vie, mais aussi d'une capacité plus grande de dénonciation des jeunes face aux discriminations.

On le sait, l'expérience scolaire des LGBT est marquée par un nombre d'écueils qui les éloignent d'une participation scolaire pleine et entière. Et pourtant, la scolarité et la santé des mineurs LGBT scolarisés apparaît tardivement dans le champ de la recherche académique française [14]. C'est face à ce constat que la recherche pluridisciplinaire « SANTÉ LGBT » a tenté de dessiner plus précisément les contours de l'expérience des personnes (et des jeunes) LGBT, dans une recherche par questionnaire et par entretiens [15]. Les recherches qualitatives sur la question du vécu des minorités sexuelles scolarisées ont montré avec précision un continuum net entre le sexisme et les homophobies [16]. L'enquête susmentionnée montre par exemple que 50 % des jeunes homosexuels ont ressenti des discriminations durant leur parcours scolaire, collège et lycée confondus. Plus encore, la même enquête souligne que moins de 20 % des collégiens et des lycéens LGBT ont su trouver des personnes ressources au sein des établissements pour en parler. Discriminations et isolement semblent les deux faces d'une même pièce en matière de discriminations LGBT-phobes.

On devra néanmoins signifier une différence statistique entre le collège et le lycée, puisque ces faits apparaissent plus dans le premier que le second – respectivement 73 % et 57 % des jeunes LGBT s'y sont sentis « (plutôt) pas bien ». Parmi celles et ceux qui parlent de ces événements à des proches, rares sont les cas où les adultes encadrants apparaissent comme des ressources (on entend par adultes encadrants l'ensemble des adultes présents dans l'établissement). Plus précisément, moins de 10 % des jeunes gays, lesbiennes ou bisexuel(le)s privilégient l'équipe encadrante pour évoquer leurs expériences de violences. Si « en parler » nécessite de savoir « de quoi » parler, avec quels mots, cela nécessite aussi un climat de confiance. Or, sur cette question, 7,1 % des répondant(e)s de l'enquête se déclarent par exemple pansexuel(le)s (principalement des moins de 25 ans); mais à qui énoncer ces identités encore peu connues

du grand public? Comment faire reconnaître ces identités? Quelles représentations pèsent sur ces jeunes, en matière de réception incertaine notamment. Les réseaux sociaux et les amis sont de loin perçus comme des ressources premières... avant les parents. Loin de l'idée que les réseaux sociaux seraient uniquement des lieux d'agression, ils se présentent ici comme des lieux de soutien. Il se dessine également une mouvance générale qui mérite l'attention : l'augmentation tendancielle des identifications par soi (*queer*, pansexuel[le]s) ne répond pas toujours aux grammaires connues et maîtrisées par les adultes en milieu scolaire (gays ou homosexuel[le]s). Ce différentiel a pour principale conséquence le sentiment, de la part de ces mêmes mineurs, d'être niés, incompris; de ne pas pouvoir, en creux, être écoutés. Il en découle une méfiance : à quoi bon en parler?

Il est aussi à souligner que dans le cadre des études françaises sur les mineurs LGBT, les personnes trans et intersexes sont les grandes oubliées des recherches comme des politiques, du moins si l'on se retourne sur un temps long. Pourtant, les chiffres de l'enquête mentionnée ci-dessus mettent l'accent sur l'urgence à penser aussi, et peut-être surtout, ces populations en termes de décrochage scolaire et de santé scolaire. Par exemple, plus de 82 % des personnes trans et intersexes interrogées (n = 257; 217 trans et 40 intersexes) ont jugé leur expérience scolaire (plutôt) mauvaise. Ce taux, comparable aux différentes mesures du climat scolaire dans les établissements, indique une dégradation considérable des expériences vécues par ces jeunes.

Si l'on regarde le verbatim de cette enquête, c'est-à-dire les témoignages laissés dans le questionnaire, nous remarquons que les jeunes trans et les jeunes intersexes témoignent de trois ruptures précises :

- une absence de réponses adaptées à leurs problèmes administratifs (usage du bon prénom, reconnaissance de l'identité de genre, etc.);
- une forte tension relationnelle (harcèlements et violences entre pairs, incompréhension ou violence de certains parents);
- une psychiatrisation trop fréquente de leurs demandes de médicalisation et d'hormonothérapie par les infirmiers(ères) scolaires comme par les parents.

Dans ce contexte, il apparaît que les mineurs trans (et leurs parents) doivent bricoler leurs parcours et leurs besoins d'aide, au sein de parcours et de réseaux plus ou moins formels, mal identifiés par l'institution, ajoutant alors aux complications propres aux expériences de genre adolescentes une opacité des solutions présentes.

L'espace de santé est-il un espace « neutre » ?

Esquissées jusqu'ici, nous entrevoyons qu'au-delà de l'enceinte scolaire, les questions de santé méritent aussi d'être interrogées. La santé des minorités de genre et de sexualité n'est plus ce terrain sous-investigué qu'il était jusqu'à peu, notamment en sciences humaines et sociales. En dehors des interrogations sur la santé sexuelle – des hommes gays principalement – ou la santé psychique – essentiellement des personnes trans –, les publications en matière de santé LGBT se multiplient. Dans le seul cadre des recherches francophones et d'une réflexion par pathologie, on soulignera des avancées non négligeables autour des parcours en cancérologie des personnes LGBT [17–19], de la santé scolaire de ces mêmes populations [14, 15, 20], ou bien encore d'enjeux gériatriques [21, 22], obstétricaux [23], liés au handicap [24] ou à la santé au travail [25, 26]. De même, si l'on regarde du côté des recherches non par pathologie mais par identité de genre ou de sexualité, on observe le phénomène similaire d'augmentation tendancielle des connaissances autour de populations peu enquêtées, comme les lesbiennes [27], les personnes intersexes [28], ou encore, sans les rabattre sur les questions psychiatriques, les personnes trans. Enfin, on trouve de nombreuses réflexions sur ce que pourraient être une médecine et des parcours de santé inclusifs, non discriminants, à l'égard des personnes LGBT [29, 30].

Inclusion, non-discriminations, lutte contre les préjugés : l'ensemble de ces notions sont transversales aux travaux précités. Elles permettent d'insister sur plusieurs points. Premièrement, la littérature disponible met en lumière le fait que

l'expérience discriminatoire fait planer des doutes, des suspicions, des craintes sur les parcours de santé et quant aux rapports aux institutions des personnes LGBT. Si la discrimination impose ses séquelles psychiques, les formes de retrait, d'appréhension ou de méfiance en sont des symptômes attendus. Deuxièmement, les travaux évoqués permettent de mieux saisir la dialectique entre ce que provoquent les discriminations en matière de santé (stress, angoisse, errance diagnostique, etc.) et ce que les espaces et les interactions de soins provoquent comme discriminations, notamment à l'égard des personnes LGBT. À l'image des travaux disponibles sur les discriminations en santé [31] ou sur le sexisme dans le soin [32], on remarque des déprises en matière de continuité des soins, en matière d'adhésions aux soins, et donc des conséquences potentielles en matière de diagnostic et de suivi.

Les conséquences en termes de santé doivent être soulignées, car les discriminations, injures, incompréhensions et tabous ne sont jamais en lévitation : ils retombent sur les subjectivités, les corps, des personnes concernées. Du côté des mineurs, les décrochages scolaires, les isolements et les dépressions, mais aussi les phénomènes d'anorexie ou de boulimie [33] sont autant de symptômes auxquels les institutions et les adultes encadrants pourraient être attentifs. Dans les nombreux témoignages recueillis, on trouve avec récurrence des éléments relatifs aux toilettes, à la cantine ; dans des espaces d'interactions ou d'isolement forts, les corps LGBT sont mis à l'épreuve des regards, des coups, des bousculades, des humiliations. Ce constat n'est pas nouveau. Il est repris par d'autres recherches comme celles d'Éric Debardieux sur l'oppression viriliste et les violences scolaires ; « et si on s'occupait enfin des toilettes » note le chercheur, soulignant avec insistance la dimension fortement anxiogène et à risque de ces espaces peu contrôlés par l'institution. Ces éléments nous renseignent sur la présence réelle d'un « stress des minorités » [34] et sur ses effets en matière de santé. Enfin, des études plus rares en France, mais toutefois très alarmantes, mettent en lumière le sur-risque suicidaire des personnes LGBT [35].

L'espace public contre les LGBT

Nous pourrions interroger un dernier espace de discrimination, récemment mesuré dans des enquêtes locales : l'espace public. En 2018-2019, ARESVI ou Association de recherche et d'études sur la santé, la ville et les inégalités, l'Observatoire bordelais de l'égalité et la Mairie de Bordeaux ont déployé une enquête spécifique autour des LGBT-phobies afin de poursuivre une série d'analyses sur les espaces publics et les discriminations, en les spécifiant plus encore du côté des populations LGBT. La méthodologie, à la fois qualitative et quantitative, a permis de récolter 1643 réponses pour tenter de répondre à la question suivante : « Comment les personnes LGBT appréhendent-elles la ville ? » [36]. Il en ressort notamment que le taux de personnes LGBT se disant « sereines » et « rassurées » durant leurs déplacements est très variable d'une sous-population à l'autre au sein des personnes LGBT.

À mettre en regard les faits subis par les personnes, tels qu'elles nous les ont déclarés, nous remarquons que ces tendances épousent les expériences urbaines des minorités de genre et de sexualité. En effet, pour 83 % d'entre elles, un événement LGBT-phobe s'est déroulé au cours des 12 derniers mois ! Ce chiffre, similaire à des enquêtes aux mêmes méthodologies et réalisées sur le même territoire, témoigne d'une pesanteur des discriminations et des violences dans la quotidienneté des déplacements [37, 38] (tableaux 2.1 à 2.3).

Quand on observe avec plus de précision les « faits » relevés par les victimes, nous remarquons trois choses :

Tableau 2.1. Durant vos déplacements, comment vous sentez-vous* ?

	Serein(e)s et rassuré(e)s	Inquiets(êtes) et stressé(e)s
Gays	77 %	23 %
Lesbiennes	57 %	43 %
Personnes trans et non binaires	31 %	69 %

* D'après [38].

Tableau 2.2. Au cours des 12 derniers mois, avez-vous subi (1628 réponses)* :

Des regards insistants et menaçants	30 %
Une présence inquiétante	12 %
Des commentaires non désirés, des injures, etc.	29 %
Des menaces physiques	4 %
Des agressions, des coups, etc.	4 %
De l'exhibitionnisme	3 %
Des viols ou tentatives de viols	1 %
Je n'ai rien subi	17 %

* D'après [38].

Tableau 2.3. Si des témoins étaient présents : quelle réaction ont-ils eus* ?

	Victimes de gayphobie	Victimes de transphobie	Victimes de lesbophobie
Ils n'ont rien fait	75 %	53 %	72 %
Ils m'ont porté assistance physique	2 %	3 %	4 %
Ils sont intervenus verbalement pour m'aider	12 %	6 %	13 %
Ils ont participé à l'événement (rires, etc.)	11 %	38 %	11 %

* D'après [38].

- les personnes trans, *queer* ou non binaires sont celles qui déclarent le plus de faits et de faits cumulés. Peu importe les items, ce sont les plus survictimisées ;
- les « gays » et les « lesbiennes », ou les personnes s'identifiant comme tels, ne vivent pas totalement la même chose. L'effet « homophobie » n'annule donc pas l'effet « sexe » ;
- si les gays sont plus soumis aux agressions et aux menaces, les lesbiennes sont bien plus victimes d'exhibition, de viols ou de tentatives de viol.

La discrimination, l'injure, le harcèlement sont très souvent des phénomènes de triangulation entre les auteurs, des victimes et des témoins. Ne pas interroger la présence de témoins et leurs actions, c'est donc se couper d'une partie de l'analyse. Quand nous demandons aux répondant(e)s s'il y avait des témoins lors des discriminations vécues dans l'espace public et les transports, et si

ces derniers sont intervenus, les répondant(e)s se répartissent de la façon suivante.

Comparativement à des enquêtes sur les « femmes et leurs déplacements », où 87 % des témoins ne faisaient rien et 7 % participaient [38], nous avons ici beaucoup moins de témoins inactifs. Mais ce n'est pas forcément pour « aider » la victime : au contraire ! Entre 11 % et 38 % des témoins, selon les victimes, ont participé à l'agression, c'est-à-dire sont passés du statut de témoin à celui d'auteur. Quant aux témoins qui sont intervenus, ils sont plus nombreux à l'avoir fait lorsque les victimes étaient des femmes que des hommes ou que des personnes qui s'identifient comme « trans » ou « *queer* », etc. C'est dire combien la transphobie ne réveille pas d'interventions des témoins, bref, d'actes citoyens. Nous pouvons faire l'hypothèse que les #metoo et #balance-tonporc ont eu un effet sur l'action des témoins auprès des femmes ayant témoigné dans cette enquête. Enfin, notons que les témoins interviennent beaucoup plus souvent lors de violence physiques ou sexuelles (agressions physiques, viols ou tentatives). À l'occasion de la Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie, des experts internationaux des droits de l'homme ont fait une déclaration sur le « droit à la liberté de religion ou de conviction et le droit de vivre à l'abri de la violence et de la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre » (voir annexe 2.1).

En observant ces données, on remarque que l'espace public n'est pas cet espace « neutre » de flux ou de consommation. Il est le théâtre d'expériences inégalitaires qui sont, dans des chaînes de déplacements qui forment des continuums, autant d'écueils dans l'accès aux services ou aux loisirs.

Conclusion : angles morts et perspectives de recherches

Ce tour d'horizon forcément lacunaire nous oblige à regarder ce qui, dans la recherche française, résonne encore comme des absences en matière d'analyse qualitative ou quantitative des

discriminations subies par les minorités de genre ou de sexualité. Ainsi, force est de constater que les discriminations subies par les seniors LGBT sont fort peu renseignées et qu'au vu d'une société de la longévité, ces enjeux ne sont plus marginaux [39]. Par ailleurs, le couple «handicap» et appartenance à une minorité de genre ou de sexualité, lu au prisme des discriminations, est lui aussi fort peu étudié. Alors que des études qualitatives apparaissent, au Canada notamment [40], l'importation de ces entrecroisements thématiques reste embryonnaire en France. Ainsi, pour le dire nettement, la persistance des discriminations LGBT-phobes laisse malheureusement un avenir grand ouvert concernant les thématiques de recherches permettant d'implémenter la notion de discrimination aux enjeux de sexe, de genre ou de sexualité.

Références

- Alessandrin A. Sociologie des transidentités. Paris: Cavalier Bleu; 2018.
- Pullen Sansfaçon A, Medico D. Jeunes trans et non binaires : de l'accompagnement à l'affirmation. Montréal: Éditions du Remue-Ménage; 2021.
- Beaubatie E. Transfuges de sexe. Paris: La Découverte; 2021.
- Poirier F, Condat A, Laufer L, et al. Non-binarité et transidentités à l'adolescence : une revue de la littérature. *Neuropsychiatrie Enfance Adolescence* 2018;67(5-6):268-85.
- Alessandrin A. Au-delà du troisième sexe : expériences de genre, classifications et débordements. *Socio* 2017;9:201-14.
- Trachman M, Lejbowicz T. Des LGBT, des non-binaires et des cases. Catégorisation statistique et critique des assignations de genre et de sexualité dans une enquête sur les violences. *Revue Française de Sociologie* 2018;59(4):677-705.
- Eribon D. *Réflexions sur la question gay*. Paris: Flammarion; 1999.
- Dubet F, Cousin O, Macé E, Ri S. *Pourquoi moi?* Paris: Le Seuil; 2016.
- Chappe VA. Sentiment de discrimination. In: Tharaud D, Boyer-Capelle C, editors. *Dictionnaire juridique des discriminations*. Paris: L'Harmattan; 2021. p. 338-9.
- Le Laplantine F. *Social et le sensible. Introduction à une anthropologie modale*. Paris: Téraèdre; 2005.
- Chappe VA, Eberhard M. Introduction : à quoi servent les chiffres de la discrimination? *Les Cahiers de la LCD* 2021;13(2):11-27.
- Trachman M, Lejbowicz T. Lesbiennes, gays, bisexuel.le.s et trans : une catégorie hétérogène, des violences spécifiques. In : Brown E et al. (dir.). *Violences et rapports de genre*. Paris : INED; 2021. p. 355-87.
- Alessandrin A. La transphobie en France : insuffisance du droit et expériences de discrimination. *Cahiers du Genre* 2016;60(1):193-212.
- Richard G. *Hétéro l'école?* Montréal: Éditions Remue-Ménage; 2020.
- Dagorn J, Alessandrin A. La Santé des élèves LGBTI. *L'École des Parents* 2018;627:28-9.
- Dayer C, *Le Pouvoir de l'injure. Guide de prévention des violences et des discriminations*. La Tour d'Aigues : Éditions de l'Aube; 2017.
- Alessandrin A, Dagorn, Meidani A, Jet al. *Santé LGBT*. Lormont : Bord de l'Eau; 2020.
- Scime S. Inégalités des soins aux personnes transgenres atteintes du cancer : recommandations en faveur de changements. *Can Oncol Nurs J* 2019;29(2):92-6.
- Meidani A, Alessandrin A. *Cancers et transidentités : une nouvelle «population à risques»?* *Sciences Sociales et Santé* 2017;35:41-63.
- Bervelie N, Ruffieux V, Thomas S. *Transgenre en milieux scolaires : rôle de l'infirmière scolaire : comment l'infirmière peut-elle promouvoir la santé des jeunes transgenres en milieu scolaire?* Mémoire de bachelor. Haute École de Santé de Fribourg, 2019 [en ligne].
- Millette V, Bourgeois-Guerin V. Un filet de sécurité imaginé? Le rapport de femmes âgées à la communauté LGBTQ+ à la suite du deuil d'une partenaire de même sexe. *Recherches Féministes* 2020;33(2):107-27.
- Alessandrin A. Vieillir LGBT/vieillir T : la valeur heuristique du concept de la déprise. In: Meidani A, editor. *Figures du vieillir et formes de déprise*. Toulouse: Érès; 2019. p. 327-47.
- Davis V. *Lignes directrices sur la santé des lesbiennes*. Directives cliniques de la Société d'obstétrique-gynécologie du Canada, 2000. [https://www.jogc.com/article/S0849-5831\(16\)31478-1/pdf](https://www.jogc.com/article/S0849-5831(16)31478-1/pdf).
- Veltman A, Chaimowitz G. Soins et services de santé mentale à l'intention des lesbiennes, des gays, des bisexuels, des transgenres et des queers. *Can J Psychiatry* 2014;59(11):1-8.
- Pougnat L, Loddé B, Dewitte JD. Santé au travail des personnes transgenres : réflexions à partir d'une revue de la littérature. *L'Environnement* 2018;79(3):294.
- Geoffroy M, Chamberland L. Discrimination des minorités sexuelles et de genre au travail : quelles implications pour la santé mentale? *Santé Mentale au Québec* 2015;40(3):145-72.
- Genon C, Chartrain C, Delebarre C. Pour une promotion de la santé lesbienne : état des lieux des recherches, enjeux et propositions. *Genre. Sexualité & société [En ligne]*; 2009.

28. Raz M. Qualité de vie et fertilité dans les études de suivi de personnes intersexuées. *Cahiers du Genre* 2016;60(1):145–68.
29. Alessandrin A. Les lesbiennes-gays-bisexuels-transgenres (LGBT) face aux soins. *Revue de l'Infirmière* 2020;69(257):35–7.
30. Bize R, Volkmar E, Berrut S, et al. Vers un accès à des soins de qualité pour les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres. *Revue Médicale Suisse* 2011;307.
31. Toulze M, Meidani A. Introduction : santé et discriminations. *Les Cahiers de la LCD* 2017;5(3):13–24.
32. Meidani A, Alessandrin A. Quand le cancer rencontre le genre. *Revue Française de Sociologie* 2019;60(2):201–24.
33. Alessandrin A, Toulze M. Minorités sexuelles et rapport au corps : une recherche quantitative. *Santé Publique* 2019;31(5):657–61.
34. Meyer IH. Prejudice, social stress, and mental health in lesbian, gay, and bisexual populations : conceptual issues and research evidence. *Psychological Bull* 2003;129(5):674–97.
35. Beck F, Firdion JM, Legleye S, et al. Risques suicidaires et minorités sexuelles : une problématique récente. *Agora Débats/Jeunesses* 2011;58(2):33–46.
36. Alessandrin A, Dagorn J. Quelle ville pour les LGBT-TIQ. In: *Le rôle de la ville dans la lutte contre les discriminations*. Pessac: Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine; 2020. p. 71–85.
37. Dagorn J, Alessandrin A. Femmes et espaces publics. *Hommes et Libertés* 2017;177:43–9.
38. Alessandrin A, Dagorn J. Femmes et déplacements : différents contextes, différentes expériences? *Dynamiques Régionales* 2021;12(3):63–82.
39. Billy H, Chamberland L, Chacha Enriquez M. Les aîné-es trans : une population émergente ayant des besoins spécifiques en soins de santé, en services sociaux et en soins liés au vieillissement? *Frontières* 2012;25(1):57–81.
40. Baril A. Hommes trans et handicapés : une analyse croisée du cisgenrisme et du capacitisme. *Genre Sexualité Société* [En ligne] 2018.

Annexe 2.1

Déclaration commune – Le droit à la liberté de religion ou de conviction et le droit de vivre à l'abri de la violence et de la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre sont tous deux construits sur une promesse de liberté humaine. Les personnes LGBT méritent que cette promesse soit tenue

Genève/Washington D.C./Strasbourg, 14 mai 2021

Déclaration des experts des droits de l'homme à l'occasion de la Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie

«À la veille de la Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie (IDAHOBIT), qui se tiendra le 17 mai 2021, un groupe d'experts des Nations Unies et d'experts internationaux des droits humains* appelle les États, les institutions confessionnelles, les chefs religieux et d'autres parties prenantes à prendre en compte l'impact négatif des récits d'exclusion ou de stigmatisation sur la violence et la discrimination à l'encontre des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et de genre variant (LGBT). Les personnes LGTB font et ont toujours fait partie de toutes les traditions religieuses

du monde entier et, comme tous les êtres humains, doivent être reconnues comme dignes d'amour et d'appartenance.

La liberté en général, et la liberté de pensée, de conscience et de religion ou de conviction en particulier, sont les pierres angulaires du cadre international des droits de l'homme, et le droit à la liberté de religion ou de conviction de tous les êtres humains au cours de leur vie, y compris ceux des personnes LGBT, doit être reconnu. Les autorités religieuses ont la responsabilité de veiller à ce que la religion et la tradition ne soient pas utilisées pour promouvoir la discrimination des personnes en raison de leur orientation sexuelle et de leur identité de genre.

Pendant, les imputations de péché à la conduite et aux choix des personnes LGBT au nom de la religion servent souvent de justification pour la criminalisation et autres mesures punitives dans les systèmes juridiques qui, dans de nombreux cas, découlent de structures coloniales qui se sont superposées à des perceptions culturelles qui étaient plus ouvertes à la diversité. Actuellement, 69 pays continuent de criminaliser les relations entre personnes de même sexe ou des formes d'expression de genre, certains prescrivant même la peine de mort pour les relations homosexuelles.